



Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

S²LOW

ID : 059-215900283-20251016-DEL_20251016_24-DE

VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Publié le 27 octobre 2025

Séance ordinaire du 16 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize octobre à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le dix octobre, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Abdelmalik SINI, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Philippe VERON, Franck VALEMBOIS, Marie-José FACQ, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK, Carine FIEUW

Absents avant donné procuration : Georges LEMAITRE à Bernard CZECH, Mathilde DESMONS à Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS à Bernard MOREL, Chantal WAGON à Christophe LOURDAUX, Séverine LASNEAU à Franck VALEMBOIS

Absent : Laurent JOVENET

Monsieur Philippe VERON a été désigné secrétaire de séance

24 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION FSE COLLEGE (REMBOURSEMENT DU BUS DANS LE CADRE DU REGLEMENT DES ASSOCIATIONS)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que conformément à l'article VI du règlement des associations celle-ci, signifiant la prise en charge par la municipalité de 50 % du coût de la location du bus par l'une association (1 fois par an et pour un trajet de 300 kms aller-retour) après présentation de la facture acquittée du prestataire de 810 € le 11 juin 2025, sollicite une subvention exceptionnelle de 405 €.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis sur le versement d'une subvention de 405 € à l'association du FSE Collège,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents,
- d'inscrire le montant de cette dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le versement d'une subvention de 405 € à l'association du FSE Collège,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents,

Accepte d'inscrire le montant de cette dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

Le Secrétaire de Séance

Philippe VERON



Pour copie conforme,
Le Maire

Bernard CZECH